

DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du 12 février 2024

Élus :	29	L'an deux mille vingt-quatre, le douze février , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le cinq février deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	22	
Absents :	2	
Pouvoirs :	5	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		MM. CRASSARD, GUILLET.
Excusés ayant laissé procurations :		M. BORG à Mme GACEM, M. BELLABES à M. PROIA, Mme FRECHOSO à Mme LO CURTO, Mme KADRI à M. COMBIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

Délibération n° 12_02_007_1A1

OBJET : Convention avec l'Etat - Projet « Notre école, faisons là ensemble » (école du Château)

Madame MARTIN, adjointe, expose à l'assemblée la démarche « *Notre école, faisons là ensemble* » lancée dans le cadre du Conseil National de Refondation (CNR).

Une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français, associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec, pour perspective, la liberté d'innovation des équipes portées par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement.

L'école maternelle du Château a ainsi présenté un projet pédagogique s'inscrivant dans cette démarche et visant à faire découvrir des espaces (forêt, musée, musée virtuel) et des supports (albums, peintures, photos...) autour de la nature, en vue d'enrichir le langage oral, le geste graphique et apaiser le climat scolaire.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 43 574.84 € et se répartit sur 3 années de la manière suivante :

Année 1 : 18 023.68 €

Année 2 : 13 240.08 €

Année 3 : 12 311.08 €

Le projet sera subventionné en totalité par l'Etat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Il est donc proposé de signer une convention ayant pour objet d'organiser les modalités du soutien financier entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et de la collectivité en charge des dépenses de fonctionnement afférentes au projet pédagogique de l'école maternelle du Château (fournitures, intervenants, matériel et transport).

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le projet de convention y afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **APPROUVE** la convention de financement avec l'Education Nationale dans le cadre dufonds d'innovation pédagogique et la démarche « *Notre école, faisons là ensemble* » pour le projet porté par l'école maternelle du Château.
- **DIT** que celle-ci prendra effet à la date de sa signature pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que l'ensemble des pièces administratives et comptables se rapportant à la mise en œuvre de ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 28 février 2024.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 29 février 2024.